



Charte de l'exercice de pair-ressource au sein de l'association

Objet de la charte

Cette charte a pour objet de définir la **pratique** et les **valeurs** du pair-ressource au sein de l'association ESPAIRS. Elle est amenée à évoluer au gré du projet associatif et des suggestions de nouveaux membres.

Tout pair-ressource, salarié ou bénévole, engagé avec ESPAIRS doit avoir pris connaissance de cette charte, y adhérer, faire en sorte de l'appliquer et de la faire appliquer dans l'exercice de sa mission au sein de l'association.

Le pair-ressource

Un pair-ressource est un professionnel de la santé mentale qui travaille en réseau avec l'ensemble ou partie des acteurs du champ de la santé mentale de son territoire. A ce titre, il s'engage à respecter le secret médical partagé.

Le pair-ressource est tout d'abord une personne concernée par une problématique personnelle de santé mentale. Auprès de ses pairs, il ancre sa pratique et sa posture d'accompagnant sur sa connaissance intime des troubles psychiques ainsi que sur son expérience propre de rétablissement. Il développe ainsi un savoir expérientiel qui dépasse son unique expérience et qui sert sa pratique.

Il a suivi et validé une formation de soutien au rétablissement et à l'écoute.

Au-delà de ses missions auprès de ses pairs, de manière plus générale, il œuvre explicitement pour la déstigmatisation des troubles psychiques et neuro-développementaux.

La plateforme de pairs-ressources

ESPAIRS est une **plateforme territoriale de pairs-ressources en santé mentale**, dirigée par l'association du même nom.

Cette plateforme désigne à la fois un **lieu physique** d'accueil et de travail ainsi qu'un **pool de pairs-ressources**, salariés ou bénévoles.

Les compétences mutualisées au sein de la plateforme sont au service des personnes directement concernées par des problématiques de santé mentale, leurs aidants, les institutions ou les associations, en tous points du territoire.

Les valeurs fondamentales

Un des outils fondamentaux du pair-ressource est le **partage expérientiel**.

Le partage expérientiel nécessite le respect des expériences vécues par chacun ; cela implique de considérer et de respecter l'autre dans sa diversité et sa singularité, comme de respecter la zone de confort propre à chacun.

Dans cette perspective, le pair-ressource se doit de s'exprimer en son nom propre.

Par ailleurs, dans l'exercice de sa pratique, le pair-ressource s'engage à :

- Aider, soutenir le pair accompagné dans la mesure de ses possibilités et dans le **respect des souhaits** de celui-ci.
- **Respecter le ou les refus** de la personne accompagnée.
 - ✓ Dans le cas où le respect de la volonté ou le refus de l'accompagné entraînerait un danger imminent pour celui-ci ou pour autrui, le pair-ressource, en conscience, pourrait toutefois être amené à rompre le respect des souhaits de l'accompagné, en l'en informant.
- **Proscrire** de sa pratique les **comportements ou paroles** pouvant objectivement être considérés comme **intrusifs**.
- Refuser de condamner moralement les expériences ou les propos rapportés par la personne accompagnée.
- S'abstenir de tous propos ou comportements racistes, xénophobes, classistes, sexistes, homophobes, politiques ou portant atteintes à la dignité humaine.

La question de la Confidentialité

La confidentialité est une notion centrale qui recouvre plusieurs domaines.

- L'identité des personnes ou éléments permettant leurs identifications
- Les récits et propos émis par les personnes accompagnées
- Les transmissions d'équipes (écrites ou orales)
- Le stockage des dossiers de données personnelles des accompagnés

Le pair-ressource d'ESPAIRS s'engage à **respecter la notion de secret** dans l'ensemble de ces domaines.

L'identité, les propos et récits des personnes qu'il accompagne sont des données confidentielles qu'il s'engage à garder sous le sceau du secret, sauf dans le cas où la personne concernée autorise explicitement la divulgation de données spécifiées auprès de personnes désignées.

Toutefois, dans le cadre de sa mission, (réunion d'équipe, supervision ou étude de cas...), le pair-ressource est autorisé à échanger des données sur les personnes accompagnées avec des membres de l'équipe d'ESPAIRS ou d'autres professionnels de l'accompagnement.

Les pairs-ressources d'ESPAIRS, au titre de professionnels du champ de la santé mentale sont égaux de leurs partenaires professionnels de l'accompagnement, et à ce titre, ils agissent en conscience pour l'échange de données confidentielles.

Les pairs-ressources d'ESPAIRS, en tant que pairs aidants professionnels adhèrent à la charte pour la pair-aidance professionnelle francophone autant sur : **la définition, les valeurs, les principes clés de l'opérationnalisation et les principes de base des pap.**

Charte pour la pair-aidance professionnelle francophone

Notre définition des pairs-aidants professionnels :

Les pairs aidants professionnels, tel que nous l'entendons dans la présente charte, sont définis comme des personnes ayant souffert de problèmes de santé mentale, et suffisamment rétablis pour exercer et s'intégrer au sein d'une équipe. En tant que pairs-aidants professionnels, ils utilisent leurs expériences personnelles, pour faciliter, guider et soutenir le processus de rétablissement d'une autre personne. Ils encouragent les personnes vers l'espoir d'une vie meilleure, ils les accompagnent dans l'élaboration de leur projet de vie, et leur désir d'autonomie. Les pairs aidants professionnels ont suivi une formation validée par l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou d'une attestation reconnue dans le pays où ils exercent. Par le partage de bonnes pratiques, des processus d'Intervision et de supervision, ils se remettent constamment en question et font évoluer la profession. Ils sont soumis au secret professionnel.

Nos valeurs :

Le soutien par les pap repose sur les valeurs suivantes :

- **Équité.** Les Pairs Aidants Professionnels considèrent les personnes qu'ils soutiennent comme leurs égaux en termes de valeur humaine, de dignité et d'appartenance à la société.
- **Espoir.** Ils communiquent, incarnent et inspirent l'espoir chez les autres en leur fournissant des preuves tangibles que le rétablissement et l'intégration à la société restent possibles pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale.
- **Confiance.** Les rapports entre les Pairs aidants professionnels et les personnes qu'ils accompagnent sont basés sur la confiance mutuelle. Ils estiment que les gens font de leur mieux pour vivre leurs vies au quotidien.
- **Respect.** Le respect des personnes est la première des valeurs des pap. Nos relations sont basées sur le respect mutuel.
- **Acceptation et compréhension.** Les Pairs aidants professionnels s'efforcent d'accepter et de comprendre les personnes qu'ils soutiennent sans jugement.
- **Expériences partagées et responsabilité partagée.** Le soutien par les pairs repose sur la conviction que surmonter l'adversité devient possible grâce à la combinaison d'efforts personnels et du soutien de personnes bienveillantes.

Principes clés de l'opérationnalisation du soutien par les pairs :

Pour que le soutien par les pairs conserve son rôle unique et préserve son intégrité en tant que processus piloté par les pairs, il devra incarner les principes suivants :

1) Le soutien des pap repose sur une perspective de droits de l'homme / droits civils. Le soutien par les pairs vise principalement à permettre aux personnes ayant des problèmes de santé mentale de se considérer comme l'agent central de leur propre rétablissement.

2) Le soutien par les Pairs aidants professionnels ne sert pas de fonction de contrôle social, mais favorise la dignité, l'autonomie et l'inclusion sociale des personnes ayant des problèmes de santé mentale. En tant qu'agents d'autonomisation, les Pairs aidants pros. s'efforcent de préserver et d'accroître l'autonomie, l'autodétermination et la capacité de décision des personnes qu'ils soutiennent. Même en temps de crise ou lorsque des mesures coercitives sont prises, le rôle du pap est avant tout de défendre la personne et sa dignité, ses choix et ses désirs.

3) La crédibilité et l'utilité du rôle de soutien par les Pairs aidants professionnels découlent principalement des expériences vécues par la personne en matière d'adversité et de rétablissement. Les Pairs aidants Professionnels utilisent leurs expériences et les forces qu'ils ont acquises en surmontant l'adversité pour inspirer, encourager, donner l'exemple et guider d'autres personnes qui font face à des défis similaires.

4) Les relations d'entraide sont par définition réciproques. Pour que le soutien par les Pairs aidants professionnels soit efficace, les pap doivent se rapporter aux personnes qu'ils soutiennent en tant que "pairs", c'est-à-dire en tant qu'êtres humains entiers partageant avec eux un sens commun d'humanité et d'égalité. La nature de ces relations n'est pas hiérarchique. Le pap retire lui aussi du positif de la relation.

Les pratiques de base des pap :

- 1) Ils suscitent et encouragent la résilience, les dons et les talents de chacun. Ils s'appuient sur les forces des personnes.
- 2) Ils aident à la compréhension des troubles, remettent du sens dans la vie des personnes
- 3) Ils aident les personnes à s'approprier leurs propres vies et décisions.
- 4) Ils se concentrent sur les résultats de santé et de qualité de vie les plus importants pour les personnes qu'ils soutiennent.
- 5) Ils préconisent des changements, tant dans les systèmes de soins que dans la société en général, pour éliminer la discrimination ; élargir les opportunités, les ressources et les supports ; et améliorer la qualité des soins offerts aux personnes ayant des problèmes de santé mentale.

Ils travaillent en réseau, ils aident à rompre l'isolement et ils favorisent l'inclusion des personnes dans la cité.

Signature du salarié

Précédée de la mention « lu et approuvé »